

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-LAURENT D'ONAY

Date de convocation : 22 janvier 2019 - Date d'affichage : 22 janvier 2019

Membres en exercice : 10 - Membres présents : 6 - Membres absents : 4 - Membres représentés : 2
Quorum atteint

L'an **DEUX MIL DIX NEUF**, le **25 janvier** à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. **MASSON** Serge, Maire, en présence des conseillers : **BOUZON** Josette, **SENERCHIA** Fabrice, **POUZIN** Chantal, **CHEVROL** Nadine, **ODEYER** Jean-Claude.

Absents représentés : Christelle **RAILLON-HORTAN**, **RODINSON** Daniel

Absents : Emmanuel **MILAN**, **LACOMBE** Pierrick

Secrétaire de séance : Josette **BOUZON**

<p>SEANCE DU 25 JANVIER 2019 COMPTE RENDU SOMMAIRE</p>
--

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018 EST ACCEPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE.

En début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

6 - Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce 6^{ème} point à l'ordre du jour.

1 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE REFECTION DES ALLEES SUD DU CIMETIERE

C'est l'entreprise CHARIGNON qui est retenue par 7 voix pour et 1 abstention, pour un montant de 7200 euros TTC soit 6000 Euros HT pour effectuer les travaux de réfection des allées sud du cimetière.

2 – VALIDATION DE LA MISSION DE MR LAPOURIELLE, architecte, POUR LE REAMANAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

3 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE

C'est l'entreprise SFTP qui est retenue pour la somme de 5160 euros TTC soit 4300 euros HT pour la réalisation des travaux du point d'apport volontaire.

4 – VALIDATION DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DU MONUMENT AUX MORTS

C'est l'entreprise ROSE qui est retenue pour effectuer les travaux du monument aux morts pour la somme de 6372 euros TTC soit 5310 euros.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier sera envoyé aux habitants du village concernant la législation sur l'occupation de l'espace public par les chiens dans le village.
- SIVOS : compte rendu de la réunion du 17/01/2019.

6- AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Mr Le Maire explique que suite à de nombreux départs des logements communaux, nous devons rembourser des cautions sur le compte 165 qui est un compte de dépenses d'investissement. De ce fait, il convient de délibérer pour donner l'autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture de crédits pour le budget communal notamment pour des dépenses relatives aux remboursements de cautions.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire lève la séance à 22h00

Le Maire
Serge MASSON